Réception par le préfet : 14/12/2023

DELIBERATION N° 102/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 6 DECEMBRE, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

DATE DE CONVOCATION

30 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

30 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice Présents

Votants 14

14

09

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Corinne DROUEN - Madame Catherine FILIPOV - Madame Catherine LEFEBVRE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent

VANDERSTUYF.

EXCUSÉS: Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN - Madame Anne JOSEPH donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER, Monsieur David MARES donne pouvoir à Monsieur Didier PAPELOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Didier PAPELOUX.

FINANCEMENT PARTICIPATIF

Fleurissement des travaux de confortement de la falaise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a la possibilité de mettre en place un financement participatif (crowdfunding) pour un projet. C'est un échange entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels via une plateforme en ligne. L'appel de fonds se fait à partir de la description d'un projet précis et permet de recueillir de nombreux apports de petits montants. La Banque Postale propose la plateforme KissKissBankBank.

Monsieur le Maire propose de faire un financement participatif pour le fleurissement des travaux confortement de la falaise sur la plate-forme KissKissBankBank.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents mettant en place un financement participatif pour les dépenses de fleurissement des travaux de confortement de la falaise,

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire

Michel MARESCOT